

Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Service d'Accompagnement à la vie Sociale (SAVS) POLE SOCIAL 04.75.94.74.63

Site Internet : apatph.fr

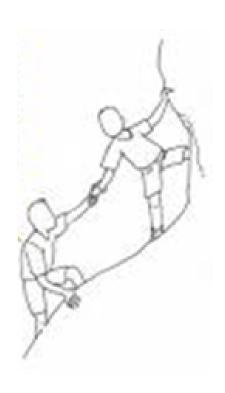
RAPPORT D'ACTIVITE 2023 SAVS PRIVAS

Service

d' Accompagnement

à la Vie

Sociale



Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), conformément au décret n°2005-223 du 11 mars 2005, a « pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels, et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité ».

Les actions du service reposent sur le développement de l'autonomie dans une notion d'apprentissage, de plaisir et de partage. L'idée étant que l'autonomie n'est pas un don que l'on a ou que l'on a eu, mais une capacité qui s'acquiert en s'enracinant sur des compétences déjà acquises que l'on peut développer et partager avec d'autres.

L'enjeu est de redonner à la personne les moyens pour qu'elle devienne actrice de sa vie. Cette approche, si elle place la personne au centre de son histoire, de son devenir, lui rappelle également ses droits et ses obligations.

Il s'adresse donc aux personnes en situation de handicap, de plus de 18 ans, ayant une orientation SAVS par la MDPH.

Le SAVS APATPH dispose de 32 places. Un fléchage des places était initialement instauré afin de répartir les places selon les secteurs géographiques. En effet, 9 places étaient réservées pour les personnes du bassin Privadois, 12 places sur le nord Ardèche et 11 places pour les personnes bénéficiant parallèlement d'un accueil sur la Résidence Accueil. Néanmoins, le fléchage s'est révélé très contraignant. L'institution a donc fait le choix de gérer les 32 places en fonction des besoins sur le territoire et de gérer par conséquent les listes d'attente par secteur géographique afin d'être au plus juste et de proposer une meilleure réactivité. Il est important de noter que le déploiement de notre intervention est sans cesse à réinterroger en fonction des besoins constatés sur l'ensemble du département.

Enfin, l'arrivée de la responsable de service au 1^{er} juin 2022 a permis de retrouver un taux d'occupation presque à 100%. Le travail de redynamisation se poursuit avec de nombreux rendez-vous partenaires. Cette démarche permet également une plus grande visibilité de notre service auprès des autres professionnels du secteur géographique. A noter que le partenariat avec l'emploi accompagné géré par Messidor a permis à l'ancien dispositif dit « Trajectoires » d'être identifié sur le bassin de Tournon.

Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Service d'Accompagnement à la vie Sociale (SAVS) POLE SOCIAL 04.75.94.74.63

 $Site\ Internet: a patph. fr$

SOMMAIRE

I-	LE PUBLIC	1
1	1/ Profil des uSagers	1
2	2/Type de Handicap	2
3	3/ Domiciliation des Usagers	3
2	4/ Situation fAmiliale et lieu de vie	4
5	5/ Activité professionnelle et Ressources des usagers	5
II	- LES MOYENS	5
1	1 / Le Personnel	5
2	2 / Les Locaux	6
3	3 / Les Supports/Outils	6
4	4 / Les Rencontres SAVS	8
5	5/ Les partenaires	9
III	I - L'ACCOMPAGNEMENT	10
1	1/ Les Interventions	11
	a/Les visites à domicile	11
	b/Les rendez-vous	12
	c/Les accompagnements	12
	d/Les actions collectives	12
2	2/ Les Domaines d'accompagnement	14
IV	' - LES PRIORITES POUR L'ANNEE A VENIR	18



Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Service d'Accompagnement à la vie Sociale (SAVS) POLE SOCIAL 04.75.94.74.63

Site Internet: apatph.fr

I- LE PUBLIC

Sur l'année 2023, le SAVS de Privas a accompagné au total 40 personnes.

Les entrées :

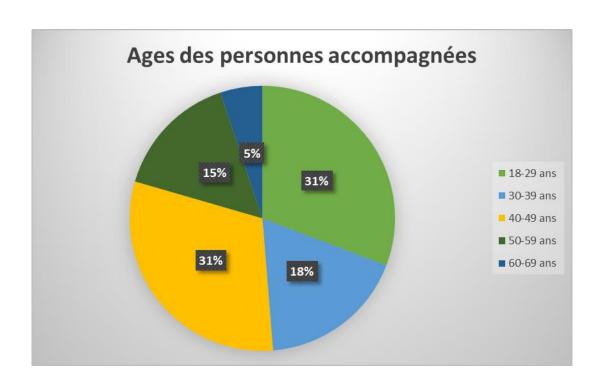
On compte 8 entrées dont 3 sur le secteur Nord Ardèche et 5 entrées sur bassin de Privas. Les personnes ont été orientées vers le SAVS par différents partenaires : mandataires judiciaires, Missions Locales, Résidence Accueil, MDPH.

Les sorties:

8 personnes ont quitté le service :

- 3 personnes ne souhaitaient plus être accompagnées par le SAVS
- 1 personne était arrivée au bout des objectifs d'accompagnement
- 3 personnes ont déménagé dans un autre département (Gard, Drôme)
- 1 personne est partie dans un autre service (SAMSAH)

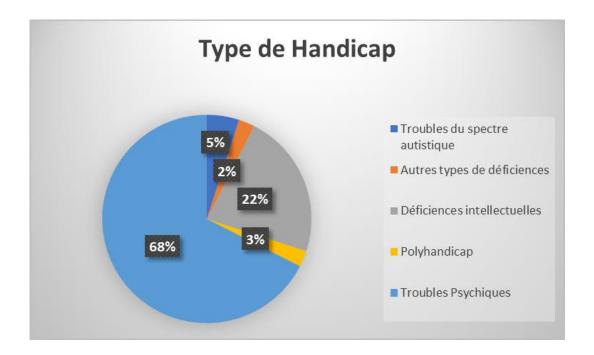
1/ PROFIL DES USAGERS



En 2023, on compte 17 femmes et 23 hommes accompagnés par le SAVS.

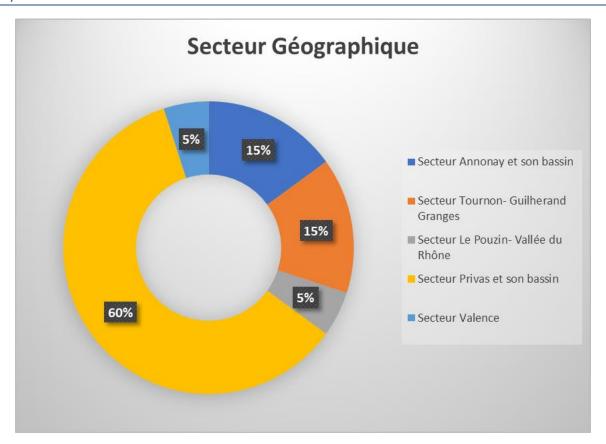
Pour la première fois la tranche d'âge des 18-29 ans n'est plus la seule majoritaire. En effet, il y a eu une augmentation de la tranche des 40-49 ans. Cela s'explique en partie par l'arrêt du dispositif Trajectoire et par conséquent du fléchage SAVS Trajectoires. De plus, beaucoup de personnes accompagnées par Trajectoire sont sorties des effectifs du SAVS et les nouvelles personnes accompagnées sont plus âgées.

2/TYPE DE HANDICAP



Le type de handicap prédominant reste le handicap psychique (68%) parfois associé à des déficiences intellectuelles plus ou moins lourdes. Cela s'explique par la proximité de la Résidence Accueil avec l'hôpital Ste Marie et les services associés.

La question de l'accompagnement des personnes ayant un handicap psychique amène les professionnels à travailler avec un public ayant parfois vécu un parcours d'errance avec une marginalisation importante et rencontrant pour beaucoup de grosses problématiques liées aux consommations avec produits.



Plus de la moitié des accompagnements se situent sur la commune de Privas et sa périphérie proche, lieu d'implantation du SAVS et de la Résidence Accueil.

Au cours de l'année 2023, nous constatons une réelle augmentation des demandes sur le secteur de Tournon et Guilherand Granges grâce notamment au développement du partenariat et aux différentes rencontres avec notamment les CMS et le DITEP situé à Eclassan. De plus, le fait d'avoir un bureau dans les locaux de l'association MESSIDOR a permis d'être bien repéré et identifié par les professionnels de l'emploi accompagné qui orientent de plus en plus de personnes ayant un besoin d'étayage supplémentaire afin de lever les freins d'accès à l'emploi.

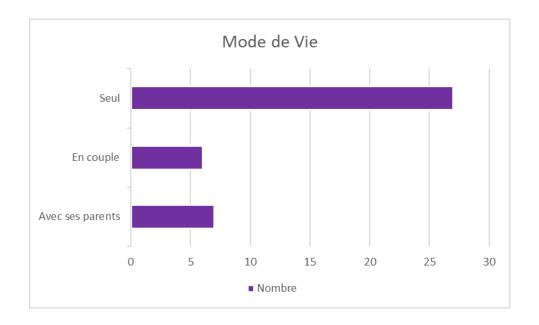
De plus, le secteur de la vallée du Rhône (axe Soyons/la Voulte sur Rhône/le Pouzin) est resté stable en nombre d'accompagnements une bonne partie de l'année.

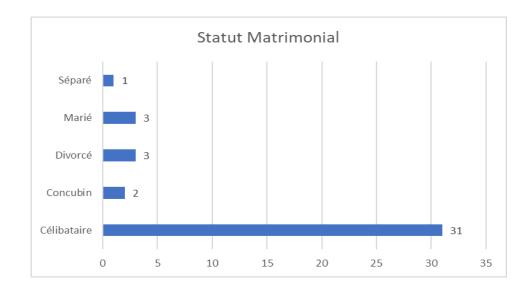
L'équipe fait le constat que certaines zones rurales restent aujourd'hui sans réponse institutionnelle. De nombreux partenaires nous ont sollicités notammement sur la Vallée de l'Eyrieux afin de pouvoir envisager des interventions sur ce secteur géographique. La rencontre avec le CMP sur Le Cheylard en 2023 a permis de faire le constat que de nombreuses personnes ne faisaient plus la démarche administrative nécessaire à l'ouverture de leurs droits au niveau de la MDPH ces-dernières n'ayant en effet pas de réponse une fois leurs notifications obtenues.

Enfin, il est important de souligner, comme chaque année, que le territoire d'intervention est vaste et qu'il demande aux professionnels de nombreux déplacements

entre chaque intervention. Ce temps de trajet représente un temps de travail qui n'est pas négigeable et qu'il est important de valoriser afin qu'il y ait une réelle prise en compte de cette dimension contrairement à un service implanté en zone urbaine.

4/ SITUATION FAMILIALE ET LIEU DE VIE

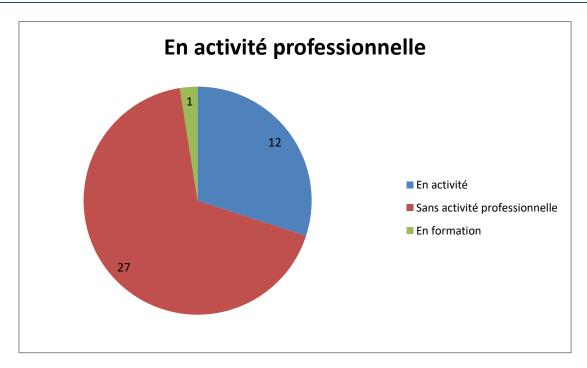




Une grande majorité des usagers accompagnés sont célibataires et vivent en logement autonome ou à la Résidence Accueil. Ceci est lié aux spécificités des dispositifs et notamment du fait d'un nombre de places fléchées SAVS/ Résidence Accueil qui permet d'accueillir uniquement des personnes seules.

En 2023, on compte 9 personnes accompagnées ayant des enfants dont 3 personnes les ont à charge. Celles-ci demandent très souvent un soutien à la parentalité même si leurs enfants ne sont pas au domicile.

5/ ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET RESSOURCES DES USAGERS



Pour l'année 2023, 27 personnes accompagnées par le SAVS sont sans activité professionnelle.

Pour les personnes en activité, nous constatons qu'elles peuvent être embauchées à la fois en CDD, CDI, Intérim, emploi saisonnier... Sur les 12 personnes en emploi, 4 sont accueillies en ESAT et bénéficient donc d'un Contrat d'aide et de soutien par le travail.

Sur les 40 personnes accompagnées au cours de l'année 2023, 36 personnes perçoivent l'AAH, 12 personnes perçoivent un salaire, 3 ont leur droit au chômage ouvert, 1 personne perçoit le RSA et 1 personne perçoit la retraite. En fonction de leur revenu lié à leur activité, certaines personnes accompagnées ont un complément AAH. Pour les 24 autres usagers, ils perçoivent une AAH à taux plein.

II <u>- LES MOYENS</u>

1 / LE PERSONNEL

En 2023, le service a fonctionné avec 1 ETP de formation Conseillère en Economie Sociale Familiale et 1.80 ETP de formation Educateur Spécialisé et 1 ETP Responsable de

Service. Ces professionnels ont un rôle de coordinateur dans la logique de parcours de la personne accompagnée. Les référents SAVS sont les interfaces du travail en réseau avec les partenaires. Ils sont les garants de la mise en place du projet personnalisé de chaque personne accompagnée. L'objectif est de travailler avec la demande et non demande de la personne afin de favoriser son expression.

2 / LES LOCAUX

Le bureau principal du SAVS se situe au pôle social de l'APATPH situé au 1 rue André Philip à PRIVAS.

Ces locaux se situent à côté de la Résidence Accueil. Cette mitoyenneté est une véritable valeur ajoutée au projet social de la résidence. Aussi l'accompagnement SAVS auprès des usagers de la résidence accueil demande un présentiel plus important au regard de leur fragilité. Cette proximité permet d'assurer un accompagnement adapté et offre une meilleure disponibilité. Le fait que les bureaux du SAVS soient à côté de la résidence accueil permet aux usagers de passer plus régulièrement dans des moments informels et de faciliter le lien de confiance.

Depuis novembre 2020, et suite à la reprise du volet insertion professionnelle de Trajectoires 07 ainsi que de sa salariée, par l'association Messidor, un bureau dans les locaux de l'association MESSIDOR à Valence est mis à disposition.

Depuis Mai 2021 un accord entre l'association APATPH et l'association MESSIDOR à permis la location partagée d'un bureau dans la ville d'Annonay.

Les suivis des personnes peuvent avoir lieu :

- dans les locaux du SAVS,
- au domicile de la personne,
- à l'extérieur
- dans divers endroits rendant possible le suivi de la personne.

3 / LES SUPPORTS/OUTILS

A ce jour, les documents utilisés par le SAVS sont les suivants :

- La **plaquette** afin de présenter aux personnes et aux partenaires le SAVS.
- ➤ Le **dossier de candidature** dans lequel est présentée la personne, sa situation et sa demande. Ce dossier est ensuite présenté à la commission SAVS une fois par mois.

- ➤ Le **livret d'accueil** est remis à la personne lors de son entrée. En annexe se trouve le **règlement de fonctionnement,** un document qui permet de contractualiser l'accompagnement.
- Le **document individuel de prise en charge,** contrat qui formalise l'accompagnement ou la prestation mise en place entre un usager et un établissement ou un service social ou médico-social au sens de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF)
- ➤ Une **fiche d'évaluation** afin de mettre en avant les besoins et les axes d'accompagnement necessaires.
- ➤ Le **projet individuel d'accompagnement** qui se définit comme une démarche dynamique d'accompagnement adaptée à l'usager, proposée par le SAVS, issue d'un compromis entre ses besoins *et attentes et le projet de service*. Le projet personnalisé est co-élaboré avec l'usager, si nécessaire avec l'aide de son représentant légal. L'usager est ensuite étroitement associé à sa mise en œuvre et à son évaluation. Il prend la forme d'un document de référence écrit non contractuel, évolutif et révisable, précisant des objectifs à atteindre, des actions à entreprendre, des moyens à mobiliser, des échéances, un ou des responsables pour sa mise en œuvre et des modalités d'évaluation. Il est réalisé dans les 6 mois à l'entrée sur le SAVS puis révisé tous les ans où dès que la situation évolue.
- ➤ Le **dossier unique** de la personne accompagnée par le SAVS se définit comme un lieu de recueil et de conservation des informations utiles (administrative et technique) formalisées, organisées et actualisées.

La fonction du dossier est :

- assurer la mémoire des actions entreprises
- permettre le suivi et faciliter la compréhension du parcours social de la personne.

Une même constitution des dossiers des usagers permet de poursuivre l'accompagnement même en cas d'absence du travailleur social référent. Les usagers ainsi que leurs représentants légaux peuvent demander un accès à leur dossier.

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, le logiciel Mediateam a été mis en place pour informatiser et mutualiser les dossiers des usagers.

Les **dossiers thématiques** réunissant des informations et des outils en fonction des différents axes d'accompagnement (ex : budget, logement, alimentation, santé, mobilité...)

> Les fiches signalement maltraitance

La maltraitance se définit comme : « Toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation y compris la violence sexuelle.

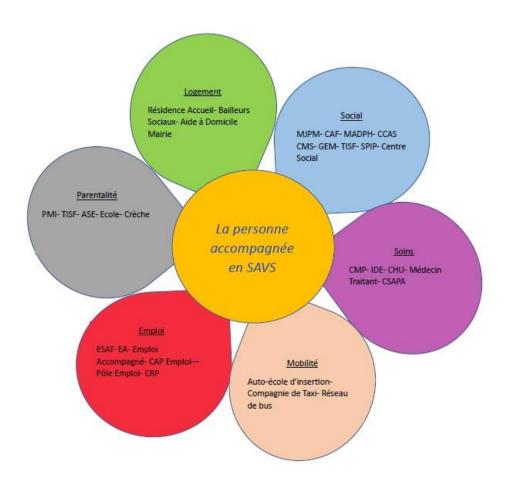
La personne maltraitée est celle qui est victime de violences physiques, cruauté mentale, abus sexuels, négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique. »

Les personnes en situation de handicap sont considérées comme des personnes vulnérables, il est donc indispensable pour le SAVS qui les accueille de disposer d'un protocole de signalement de maltraitance.

- Les fiches de signalement d'événements indésirables qui viennent acter un événement marquant tant pour l'usager ou entre plusieurs usagers ou encore pour un professionnel. Elles permettent qu'une attention particulière soit faite sur ces événements et qu'une réflexion transversale soit menée autour de la proposition de solutions.
- Les **fiches traitements des réclamations** destinées aux usagers, les familles, les partenaires mais aussi aux salariées du SAVS.
- ➤ L'enquête de satisfaction afin de recueillir le niveau de satisfaction des usagers en vu d'améliorer la qualité des accompagnements proposés.

4 / LES RENCONTRES SAVS

- Les **Réunions Sociales** mensuelles réunissent les travailleurs sociaux par SAVS et la responsable de service. C'est un temps d'échange autour des situations et sur les généralités de fonctionnement. Nous validons églement les projets personnalisés, les entrées/sorties ainsi que les candidatures lors de ce temps là.
- Les **Réunions Thématiques** ont lieu tous les deux mois. Elles regroupent tous les professionnelles des SAVS et la responsable de service. Elles permettent de réinterroger nos pratiques éducatives en partant de thématiques rencontrées telles que les limites dans l'accompagnement, la non-demande... Ces temps de travail permettent également d'interroger les outils institutionnels et de les actualiser.
- Les temps d'Analyse de la Pratique Professionnelle: Elles sont sur un rythme d'une rencontre par mois de 2 heures. Elles regroupent l'ensemble du pôle social de l'APATPH (Résidence accueil et SAVS). Elles permettent aux professionnels d'apporter un éclairage et de réfléchir sur leurs pratiques et des possibles répercussions auprès des usagers avec un psychologue clinicien. A noter qu'il y a eu un changement d'intervenant.
- ➤ Des **Réunions Transversales de Site** ont lieu 1 fois par mois afin de coordonner au mieux l'accompagnement proposé aux personnes par les 2 services. Les hôtes de la RA, la responsable de service et le SAVS participent à cette réunion.
- ➤ Une **Coordination de site RA-SAVS** a lieu une fois par semaine. Elle permet l'articulation des accompagnements afin de proposer le plus de cohérence possible pour les personnes accompagnées. Ces réunions sont d'une durée de 30 minutes.



Le lien avec les partenaires est un travail indispensable dans l'accompagnement SAVS. Les partenaires qui interviennent sur chaque situation ont un regard, une connaissance de certains éléments de l'histoire de la personne. La complémentarité du travail partenarial permet donc de connaître la personne dans sa globalité.

De plus, la finalité de l'accompagnement SAVS étant « l'autonomie et l'insertion dans la cité », il est indispensable que la personne accompagnée puisse repérer le rôle de chaque interlocuteur qui l'accompagne, en comprenant dans quel cadre et à quel moment il peut l'interpeller.

Les rencontres et les échanges autour de la situation de la personne, permettent d'amener des points de vue différents car chaque professionnel n'intervient pas sur les mêmes domaines. Cela amène parfois à des réajustements afin que le travail d'accompagnement soit plus pertinent.

III - L'ACCOMPAGNEMENT

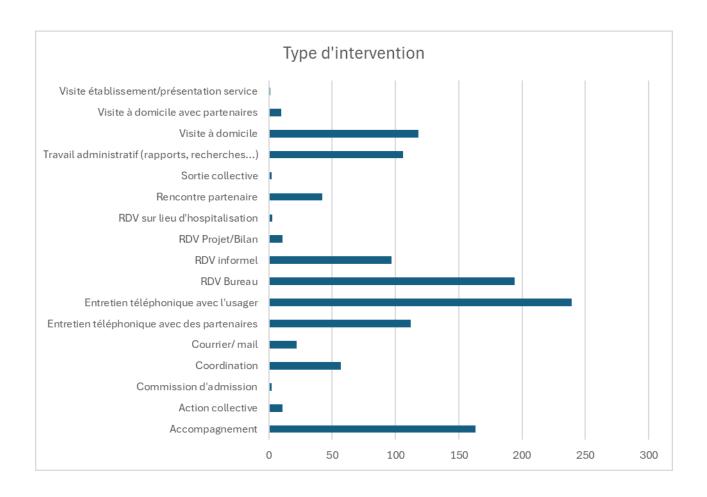
« Accompagner, c'est rejoindre la personne dans ses potentialités, dans son projet personnel et dans le respect de sa liberté. »

A partir des demandes de la personne et des besoins repérés, le SAVS propose un accompagnement individuel dans « le faire avec ». L'objectif est de permettre aux personnes de trouver en elles les ressources nécessaires pour progresser dans la réalisation de leurs projets, vers une vie la plus autonome possible.

L'accompagnement se fait autour de la personne en prenant en compte sa singularité, son passé, son histoire, mais surtout ses envies, ses projets. Il se réalise au travers d'un projet personnalisé et est concrétisé par un contrat d'accompagnement.

Plusieurs points semblent essentiels dans la réalisation des accompagnements du SAVS :

- ➤ La **place de la personne** : elle est actrice de sa vie et reste maîtresse de ses choix. Les professionnels sont présents pour l'aider à faire émerger « ses possibles » et l'aider à cheminer sur ses projets afin qu'elle les réalise.
- ➤ Un **accompagnement global**: il ne s'agit pas de répondre uniquement aux questions techniques (dossier administratif, logement, budget...) mais d'accompagner la personne dans ses projets par rapport à l'ensemble des aspects de sa vie (vie sociale, familiale, insertion...).
- ➤ La **coordination**: il est nécessaire de venir apporter une articulation entre les différentes interventions lorsque la personne est accompagnée par différents services. Le SAVS joue ce rôle de coordination de parcours en s'assurant de la bonne réalisation du projet de vie de chaque personne et en veillant à ce que les partenaires puissent, chacun de leur place, apporter une réponse aux besoins de la personne. La coordination des différentes interventions permet d'apporter une réponse globale à chaque personne suivie, le SAVS étant garant de ce parcours.



a/Les visites à domicile

La visite à domicile représente environ 10% du temps d'intervention auprès des usagers. Le nombre de visites à domicile reste stable depuis 2 ans.

En moyenne, une visite à domicile dure 1h10. Nous avons pu constater que certaines personnes ayant des pathologies psychiatriques peuvent avoir un temps de concentration limitée, en raison de leurs troubles et/ou de leurs traitements. Dès lors, il semble judicieux de les voir plus régulièrement mais moins longtemps.

La visite à domicile est l'aspect principal de l'accompagnement en SAVS ; c'est le support de l'intervention pour travailler l'autonomie de vie.

Ce suivi se déroule dans un lieu qui est considéré comme en dehors de tout cadre institutionnel. Il relève de l'espace privé « on ne s'invite pas, mais on y est invité ».

Dans un premier temps le domicile « donne un état civil, une identité sociale, un enracinement, un territoire, signe d'une intégration sociale. »¹

 $^{^{\}rm 1}$ 27 Elian Djaoui Intervenir à domicile Edition ENSP année 2004 p 15

« La visite à domicile relève du droit commun, avec une adaptation de ses principes mais sans aucune remise en cause. À tout moment, le patient, doit pouvoir dire non. C'est la garantie pour qu'il reste le sujet de la relation et jamais sans objet. »²

De ce fait, les visites à domicile se font en accord avec la personne accompagnée. Nous n'imposons jamais notre venue. En effet, « dévoiler son intimité constitue toujours, pour les usagers, une source d'appréhension qui génère un sentiment d'insécurité. »³

Une visite à domicile permet d'avoir une veille, un regard quant à l'autonomie de la personne, comment vit-elle dans son quotidien, a-t-elle des difficultés à effectuer des actes de la vie quotidienne. Dans ce cas-là, nous pouvons travailler autour de ses difficultés afin de trouver ensemble des solutions.

« Pour certaines personnes démunies face à la parole, l'accueil d'un travailleur social au domicile est parfois le seul moyen de donner à voir ce qu'elles n'arrivent pas à verbaliser. »⁴

b/Les rendez-vous

Les rendez-vous au bureau représentent 16.30% de l'accompagnement et durent en moyenne 50 min.

Les rendez-vous informels ont augmenté. Ils représentent 8.15% des interventions. Nous entendons par là des rendez-vous au bureau qui n'étaient pas prévus ou des rendez-vous extérieurs quand ils ont lieu dans un cadre informel. Nous observons de nombreux rendez-vous au sein des locaux du SAVS de Privas ce-dernier étant proche de la Résidence Accueil.

c/Les accompagnements

Le SAVS réalise des accompagnements sur l'extérieur (courses, rendez-vous médicaux, utilisation transports, visite entreprise, etc). Ils représentent 13.70% du temps d'intervention. Ils durent en moyenne 1h55.

Ces accompagnements ont toujours une visée éducative dont la finalité est l'autonomie de la personne dans son quotidien de vie avec une véritable inscription dans la cité.

Le récent développement du réseau de transports en commun sur Privas, a permis aux usagers de se déplacer sur la bassin Privadois de manière plus autonome. Nous avons remarqué que de plus en plus de personnes accompagneés s'étaient saisies de ce nouveau réseau pour faire des courses, se rendre à des rendez-vous ou pour l'accés aux loisirs.

d/Les actions collectives

On distingue deux types d'actions collectives : les actions collectives à visée éducative (sur des thèmes précis) et les sorties de type loisirs.

² 39Jean-Paul Languetin et Philippe Quinet Santé mentale 170 septembre 2012 page 61

³ Anne Olivier dans ASH du 17 Mai 2013 numéro 2810 page 25

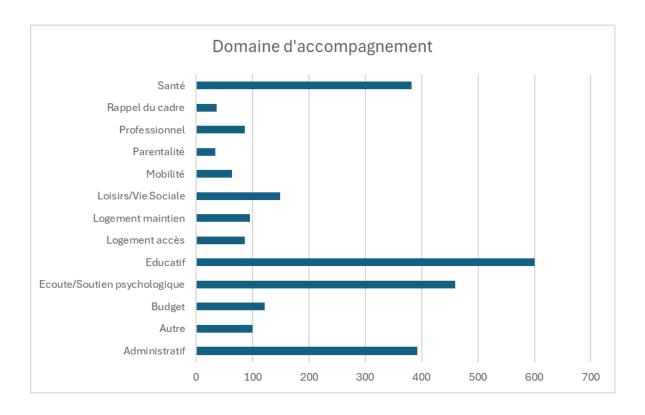
⁴ Anne Olivier dans ASH du 17 Mai2013 numéro 2810 page 25

Le travail individuel réalisé par les référents sociaux permet de repérer les besoins, et ainsi facilite l'élaboration d'actions collectives. En parallèle, le travail collectif peut apporter des « réponses » et « débloquer des situations » là où le travail individuel ne semble pas suffire. Aussi, ces temps collectifs permettent d'apporter une véritable valeur ajoutée : la création de liens/ d'échanges entre les différents participants. Par ailleurs, ses actions amènent les travailleurs sociaux à porter un regard différent sur les bénéficiaires et réciproquement, permettre à ces derniers de modifier leur perception des travailleurs sociaux. Bien souvent, on voit le lien de confiance entre le référent et le bénéficiaire se développer à la suite d'une action collective.

Nous observons l'importance, dans nos accompagnements de ces moments moins formalisés qu'en accompagnement/ suivi individuel. Les échanges qui se passent durant les temps collectifs peuvent servir de levier dans les accompagnements individuels par la suite. Par exemple, nous pouvons rappeler à la personne ce qu'elle a vécu lors de cette journée quand elle rencontre des difficultés dans son quotidien.

Nous avons donc proposé:

- des repas collectifs avec la résidence accueil;
- une sortie avec la RA au cinéma en plein air de Chomérac avec partage d'un repas ;
- -une sortie à la mer à la journée à Palavas-Les-Flots;
- la fête de la musique RA/SAVS dans une commune voisine ;
- -une sortie au marché de Noël de Valence avec restaurant ;
- -une sortie au cinéma de Privas pour la suite du film vu lors de la sortie cinéma en plein air avec un goûter partagé au moment des fêtes de fin d'années.



L'accompagnement SAVS peut s'orienter vers 11 domaines différents que nous avons répertoriés pour plus de lisibilité/clarté. Nous travaillons à partir du projet individuel d'accompagnement établi avec la personne, de ses demandes exprimées et des besoins repérés.

La finalité étant l'autonomie et l'insertion dans la cité, l'accompagnement s'inscrit au maximum dans des dispositifs de droit commun, en créant des partenariats avec d'autres professionnels. L'accompagnement s'effectue donc en grande majorité en milieu ordinaire.

Aussi, dans les étapes de l'accompagnement, nous pouvons faire le constat de l'existence de deux phases distinctes : la phase "découverte" qui correspond à la rencontre entre le professionnel et la personne accompagnée et se situe dans les premiers mois de l'entrée ; puis la phase de "soutien", d'accompagnement à proprement parler, de mise en œuvre du projet.

◆ La phase de "découverte" nécessite une prise en charge plus importante. Cette période demande de réaliser un travail de coordination avec les différents partenaires. Durant cette période, les demandes de l'usager peuvent être très nombreuses et parfois contradictoires. A l'inverse, la personne peut parfois être fuyante, mettre un certain temps pour entrer dans un lien de confiance (par exemple, il peut prendre un certain temps pour qu'une personne accepte même que nous entrions dans son logement). Il

faut alors travailler la demande, la confiance, aller la chercher pour que le lien puisse s'installer.

En règle générale, il faut du temps pour aider une personne à analyser et à canaliser ses demandes. Il faut l'accompagner dans les démarches les plus urgentes. Au cours de cette phase, il est important de créer un lien de confiance avec la personne. Il s'agit d'une phase de rencontre avec la personne accompagnée. Certaines personnes ont besoin de plus de temps que d'autres. Cette période de l'accompagnement est importante pour la suite du suiviCette période se présente d'une certaine manière comme une poursuite de l'évaluation. Son temps est variable d'un sujet à l'autre.

♦ Ensuite, lorsque la confiance s'installe, nous entrons dans une phase de "soutien" où un rythme plus stable se met en place. On passe généralement à une VAD par semaine, voire tous les 15 jours en fonction des besoins de la personne accompagnée. Le projet de vie global et projet individuel d'accompagnement commencent à pouvoir se mettre en œuvre de façon concrète.

Cette présentation est linéaire par soucis de clarté. Dans la pratique, des difficultés peuvent réapparaître de manière cyclique avec des moments de crises, de régressions, des problèmes de santé durant lesquels de nouveaux projets peuvent apparaître. Ces phases demandent parfois d'intensifier l'accompagnement le temps d'arriver à une phase plus stable.

Observation des différents axes d'accompagnement :

➤ Santé :

Cet axe représente 14.64% des interventions du SAVS.

Nous constatons que les personnes accompagnées ont un réel besoin d'être soutenues dans l'accompagnement vers le soin (CMP, CSAPA...) afin de maintenir un suivi régulier, d'autant plus en ce moment où l'accès au soin devient un problème de société avec un manque réèl de médecins particulièrement palpable dans notre département très rural. Au démarrage d'un accompagnement, il est fréquent que les personnes ne sollicitent pas d'aide dans ce domaine. Lorsqu'il y a rupture de soin, de traitement, et que la situation se dégrade (reprise d'une consommation, arrêt brutal d'un traitement par exemple), les professionnels du SAVS ont alors un rôle majeur auprès de la personne : celui de lui faire prendre conscience de l'importance du soin. Il est souvent nécessaire de faire le lien avec les partenaires de santé pour aider la personne à reprendre un suivi régulier et en comprendre l'importance. Le travail de confiance entre les professionnels et la personne accompagnée est encore une fois primordial dans les accompagnements, la santé relelvant du domaine de l'intime. Une confiance réciproque est donc indispensable pour accompagner la personne vers l'accès et le maintien du soin.

➤ Gestion administrative :

Elle représente 15.06% des accompagnements. Cet axe va être travaillé plus intensément si la personne ne bénéficie pas d'une mesure de protection juridique.

L'accompagnement pourra être orienté soit dans une recherche d'outils, soit vers un interlocuteur approprié à leur demande. Avec le principe de dématérialisation des démarches administratives, nous observons les difficultées que cela occasionne sur les populations fragiles que nous accompagnons et qui se trouvent d'autant plus démunies devant ces nouvelles technologies auxquelles elles ne sont pas toujours formées. Ainsi, nous devons travailler ces outils avec les personnes et favoriser l'apprentissage de l'utilisation d'internet.

Logement (accès et maintien) :

♦ L'accès : 3.33%

Le SAVS a accompagné, et accompagne encore, des personnes dans la recherche d'un logement adapté. A ce jour, les raisons qui justifient que les personnes demandent d'être accompagnées vers l'accès à un logement sont :

- partir de l'hébergement familial;
- évolution du handicap;
- procédure d'expulsion;
- logement indécent;
- départ de la résidence accueil
- besoin de changer d'environnement

\$Le maintien: 3.68%

Le soutien éducatif est apporté à travers des conseils et des recommandations sur l'entretien et l'amélioration des conditions de vie dans le logement. Lorsque la gestion de la vie matérielle nécessite une aide qui dépasse l'accompagnement, le service oriente et coordonne le travail des prestataires de services (aide ménagère, société de déménagement, électriciens...). Dans le cadre de la résidence accueil, le SAVS est en lien permanent avec les hôtes et la responsable de service du pôle social.

> Gestion du budget :

L'aide à la gestion du budget représente 4.67% des interventions du SAVS.

Sur l'année 2023, 16 personnes bénéficient d'une mesure de protection juridique. Nous constatons un maintien du nombre de personne bénéficiant d'une mesure de protection.

Certaines personnes, à leur entrée, sont déjà bénéficiaires d'une mesure de protection. Le SAVS travaille alors avec la personne à faire le lien avec le mandataire judiciaire à la protection des majeurs afin d'apprendre à le solliciter à bon escient. Cela permet aussi de travailler la réappropriation du budget avec la personne avec comme objectif, quand cela est possible, un allègement de la mesure de protection.

Parfois, après un temps d'accompagnement, le référent SAVS peut se rendre compte que la personne n'a pas la capacité de gérer seule son budget. Son travail est alors de

l'amener à en prendre conscience et trouver des solutions adaptées (demande de mise sous protection ou MASP par exemple).

Le SAVS peut apporter une aide éducative à la gestion du budget et dans la recherche de financement pour la mise en place de projets spécifiques: mise en place d'un carnet de comptes, compréhension et analyse de factures, élaboration d'un budget...

> Insertion professionnelle:

Pour l'année 2023, 3.33% des interventions ont porté sur l'insertion professionnelle. Le SAVS peut en effet permettre d'accompagner la personne dans la mise en place d'un projet professionnel en travaillant notamment en lien avec les institutions telles que Cap Emploi, la Mission Locale...

Les professionnels du SAVS doivent faciliter cet accès à l'emploi lorsque cela est possible et lorsque cela reste une demande pour les personnes suivies. Néanmoins, très souvent, lorsque l'accès à l'emploi est une demande, les professionnels s'aperçoivent que d'autres axes sont à travailler avant de pouvoir s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle. En effet, l'emploi ne semble pas toujours la priorité lorsque les personnes doivent en amont travailler sur tous les freins qui constituent une barrière à cet accès à l'emploi : accès aux soins, mobilité, accès aux droits...

> Aide éducative dans la vie quotidienne :

Ce domaine représente 15.06% de nos domaines d'interventions. Nous incluons également l'aide à la parentalité qui représente 1.30 % des accompagnements.

Nous apportons également, au besoin, un soutien dans la restauration des liens familiaux avec des frères, sœurs, parents, etc... ou à l'inverse, nous pouvons être amenés à aider un jeune adulte à se détacher nécessairement et progressivement de ses parents (souvent inquiets du fait du handicap de leur enfant) pour pouvoir avancer et faire ses propres choix de vie.

> Socialisation:

Cet axe représente 5.71% des accompagnements.

Nous pouvons constater que dans les accompagnements réalisés par le SAVS auprès d'un public présentant un handicap lié à des souffrances et maladies psychiques, la compréhension de la relation à l'autre est un axe essentiel. Le travail d'accompagnement peut favoriser chez la personne une transformation progressive de sa relation avec le monde qui l'entoure, avec les autres, le développement de sa capacité à se positionner en tant que sujet et ainsi à s'intégrer, trouver une place dans la société. Qu'elle soit positive ou non, la relation à l'autre existe de fait. Cependant, en raison parfois d'histoires difficiles et de relations passées chaotiques, la conscience de ce qui est produit par la personne dans la relation n'est pas toujours une évidence dans un premier temps. Le travail d'accompagnement favorise la prise de recul et la prise de conscience.

Dans ce sens, le SAVS a accompagné des personnes dans :

- la mise en relation avec les structures socioculturelles de proximité;
- la recherche d'activités occupationnelles ;
- l'accès à la culture ;
- le travail autour de la citoyenneté;
- l éveil et la compréhension dans la relation à l'autre et avec l'autre.

➤ Mobilité :

Au vu des caractéristiques géographiques du département de l'Ardèche, l'aide à la mobilité reste un axe d'accompagnement essentiel: 2.45 % des interventions. Effectivement la grande majorité des personnes accompagnées ne possédent pas le permis de conduire.

Nous souhaitons ajouter que si l'écoute/le soutien psychologique ne représente pas un axe d'accompagnement en tant que tel, il s'agit d'une partie des missions toute aussi importante qui représente18.09 % des interventions.. Ces temps permettent de renforcer le lien d'accompagnement et d'améliorer la prise en charge de la personne. En effet, nous sommes souvent le premier interlocuteur des personnes accompagnées en cas d'inquiétude ou de crise, et, au fil des rendez-vous, un lien de proximité et de confiance s'instaure.

IV - LES PRIORITES POUR L'ANNEE A VENIR

- Améliorer la formation des professionnels en lien avec les évolutions du public.
- Maintenir et renforcer le lien avec les partenaires existants et développer de nouveaux liens qui permettent de renforcer notre implantation sur le territoire.
- Poursuivre les actions collectives qui sont des temps informels ayant pour intérêt de rompre l'isolement, le quotidien et qui permettent de travailler le lien social
- Favoriser le déploiement de l'intervention sur la Vallée de l'Eyrieux afin d'apporter une réponse institutionnelle sur un territoire isolé

GLOSSAIRE

AAH – allocation adulte handicapée

APL – aide pour le logement

CAF – caisse allocation familiale

CDI – contrat à durée indéterminée

CESF - conseillère économie social familiale

CHRS – centre hébergement de réinsertion sociale

DIPC - document individuel de prise en charge

ESAT – établissement spécialisé d'aide par le travail

ETP – équivalent temps plein

GEM – groupe d'entraide mutuelle

IME – institut médico psychologique

IREPS - instance régionale d'éducation et de promotion santé

MDPH -maison départementale des personnes handicapées

RA – résidence accueil

RSA - revenu de solidarité active

SAMSAH – service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé

SAVS – service d'accompagnement à la vie sociale

SESSAD - service d'éducation spéciale et de soins à domicile